



Association Justice Construction

Le rôle du bureau de contrôle

Intervention de Monsieur YVES LAFFOUCRIERE

**Le 8 octobre 2019
dans les salons du Harlay - cour d'Appel de Paris**

Après avoir remercié Sylvie Thiénot, Jean-Michel d'Hoop et Madame la Présidente, Yves Laffoucrière exprime sa satisfaction de pouvoir échanger avec des experts de grande expérience sur un sujet qui fait partie des débats ouverts dans le cadre de la réécriture du Code de la Construction et de l'Habitation et de la recherche de simplification voulue par le Gouvernement.

Yves Laffoucrière rappelle sa carrière de maître d'oeuvre, puis d'aménageur et de maître d'ouvrage qui lui a donné une vision assez globale du secteur. Retraité depuis 2018, il est également président du plan BIM 2022 qui a pour but d'accompagner tous les acteurs de la filière construction dans la transformation numérique.

Il évoque également le rapport sur la simplification remis en juillet 2019 fait à la demande des ministres Jacques MEZARD et Julien Denormandie qui lui a permis de faire le point sur la situation du Contrôle Technique en France en 2019.

L'intervention d'Yves Laffoucrière est celle d'un généraliste qui va présenter une vision des acteurs opérationnels enrichie par sa réflexion sur la simplification.

Nous sommes à un moment crucial du fait :

- 1- La volonté politique de simplifier qui est traduite dans les lois ELAN et ESSOC avec le « permis de faire » et la notion « d'attestation d'effet équivalent ».
- 2- La réécriture du Code de la Construction et de l'Habitation engagée par la DHUP et le CSCEE est en cours dans le but de simplifier les objectifs à atteindre et de laisser la liberté aux acteurs de proposer des solutions.

* Le rapport de simplification LAFFOUCRIÈRE-SCARPATTI a dégagé les idées suivantes :

- Poursuivre la réécriture du Code de la Construction et de l'Habitation, sur les bases du point 2 évoqué ci-dessus.
- Mieux réguler la production des normes d'application volontaire
- Revisiter 41 ans après la Loi SPINETTA le rôle des bureaux de contrôle

La complexification a atteint un niveau extrême à travers :

- Les réglementations
- Le principe de précaution
- Les préoccupations environnementales
- Les signes de qualité (labels, certification)

La transformation numérique est engagée, elle est irréversible et nécessaire face à cette complexité qui ne diminuera pas.

* Quelques interrogations et pistes de travail :

- La loi Spinetta rendait le bureau de contrôle obligatoire seulement sur des critères de complexité de structure.

- la norme NFP 03-001 définit de façon sommaire les modalités d'intervention du bureau de contrôle :

- Il effectue uniquement des examens visuels à l'occasion de visites ponctuelles
- Il effectue des contrôles par sondages ...
- Il n'est pas MOE et n'assiste pas à toutes les réunions

On note qu'il y a rien sur le contrôle en phase conception.

- la pratique a tiré les prix et la qualité vers le bas...des mises en concurrence uniquement sur le prix mal conduite par le MOA ont dévalorisé le travail.

- Trop d'habilitation de Bct de taille insuffisante
bref une spirale de dégradation conduisant à une prestation à faible valeur ajoutée, subie par les MOA et MOE.

- Parallèlement les MOA s'entourent d'AMO, de SPS, de certificateurs, de conseils et cela conduit à la dilution des responsabilités.

Le moment est venu de revisiter les missions du Bct, de leur assurer une juste rémunération et d'éviter l'éparpillement des acteurs.

Il faut envisager une nouvelle mission de « tiers de confiance » solide qui « challenge » MOA et MOE sur la conception, qui assure les contrôles réglementaires, certifie les signes de qualité, la mission SPS.

Sa montée en compétence retrouvée lui assurerait sa légitimité auprès du MOA qui trouverait un regard distancié et riche de références externes.

Les assureurs devraient être associés à cette remise à plat du rôle des Bct.

Enfin il faudra distinguer le MOA occasionnel et MOA professionnel « sachant ». cette distinction a un impact sur le contrôle et l'assurance.

Voici mes réflexions et interrogations pour débattre avec vous, mais je suis certain de l'utilité des Bct s'ils renforcent leurs compétences et donc leur rémunération pour être le « challenger tiers de confiance des acteurs de la filière (MOA, MOE, entreprises, assureurs) ; »

Questions / réponses

Je signale également le livre blanc de la COPREC « Améliorer la gestion du risque dans la construction » sorti en 2018 qui montre lui aussi combien ce sujet est d'actualité avec les acteurs qui veulent s'engager et formulent des propositions pragmatiques.

Merci à tous.

Yves LAFOUCRIERE

Lien de téléchargement gratuit :

coprec.com/wp-content/uploads/2018/08/2018-Livre-blanc-construction.pdf

LIVRE BLANC

Améliorer la gestion du risque dans la construction

7 propositions des organismes tierce partie de contrôle et de certification

LIVRE BLANC

Améliorer la gestion du risque dans la construction

7 propositions des organismes tierce partie

La filière française de la construction fait face aujourd'hui à plusieurs défis : construire suffisamment de logements au regard de la demande française, maîtriser les coûts, répondre aux nouvelles exigences des clients et aux enjeux environnementaux tout en s'adaptant à la profusion réglementaire. Et ces défis imposent des choix. Ce livre blanc initié par la COPREC, en donnant la parole aux acteurs de la filière construction, s'inscrit dans une démarche de réflexion et formule ainsi 7 propositions d'amélioration de la gestion des risques dans la construction.

Personnalités interviewées : Philippe Bonnavé (Bouygues Construction), Romain Bordier (MIES et MCI), Denis Bouvier (Groupe-6), Bernard Cathelain (Société du Grand Paris), Anne-Marie Chaho et Christophe Raulet (SETEC, Diadès), Benoît Clacheret (Artelia), Sébastien Cossard (Energie), Étienne Crépon (CSIB), Olivier de la Roussière, Jean Leveillet et Philippe Musialek (VINCI Immobilier), Hervé de Maistre (Saint-Gobain), Philippe Duc (Egis), Philippe Estingoy (Agence Qualité Construction), François Geney (Alpes Contrôles), Éric Gerlach (Unibail-Rodamco), Marc Granier (Apave), Léonard Hamburger (AREP), Christian Jeanneau (Asystem), Michel Klein (MAF Assurances), Grégory Kron (SMABITP), Pierre-Guillaume Lonsiaux (Qualiconsult), Alain Maugard (QUALIBAT), Sylvain Metz (Bureau Veritas), Raymond Mousseaux (Dekra), Laurent Peinaud (Groupe SOCOTEC), Jérôme Stubler (VINCI Construction), Jean Tuccella (SCOR), Jérôme Van Overbeke (Arte Charpentier Architectes), Edward Woods (Bouygues Immobilier).

Les leaders du contrôle et de la certification en France :

SOCOTEC **DEKRA** **pave** **SGS** **Qualiconsult**